



Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor

Piégeage de Printemps des Fondatrices – PPF2026 - Frelon Asiatique à pattes jaunes - **LE RÔLE DU RÉFÉRENT COMMUNAL**

Le Référent communal : un rôle central dans la réussite de la campagne PPF

Le GDSA 22 a initié le Piégeage de Printemps des Fondatrices frelon asiatique, au niveau des communes du département des Côtes d'Armor, en partenariat avec l'AMF 22 dès 2022. Ce protocole est en adéquation avec le PNLF (Plan National de Lutte contre le Frelon), qui se met en place peu à peu depuis début 2025. L'organisation de cette campagne s'articule autour d'une pièce majeure du dispositif :

Le référent communal en lien avec le GDSA 22.

C'est, soit un élu en charge des problématiques environnementales de la commune ou technicien environnement employé de la commune ou soit un citoyen souhaitant s'engager activement dans la protection de la biodiversité (ou entomofaune) **en relation avec les élus et le GDSA 22**.

- Il est le « chef d'équipe » d'un groupe de piégeurs volontaires, d'un chef d'équipe de quartier bénévoles, formés au PPF par le GDSA 22 lors d'une réunion publique organisée par la Mairie.
- Le référent communal s'assure que **le piégeur s'engage** :²
 1. **À respecter les dates de début et de fin de la période de capture.**
 2. À ramener à la fin de l'opération de piégeage des fondatrices, le piège confié temporairement par sa mairie **avec** la fiche de comptage renseignée avec précision.
 3. À informer la mairie de la localisation de nids détruits ou repérés non détruits en été ou à l'automne pour en **faire une carte de géolocalisation**.
- Il retransmet en temps réel à son groupe de piégeurs, par des moyens informatiques (adresses mail) ou autres, les informations hebdomadaires envoyées par le GDSA 22, sur le déroulement du piégeage **pendant la durée de la fenêtre de capture** : dates de départ et de fin de capture, facteurs météo, modifications techniques etc...

Pour cela le référent doit avoir une bonne maîtrise de l'outil messagerie numérique.

A la fin de la période de capture, le **Référent Communal** s'assure du **respect de la date de fin de piégeage** afin de ne pas impacter l'entomofaune locale et procède à la mise en place d'un système de récupération des pièges confiés par la Mairie, en collaboration avec celle-ci, avec les **fiches de comptage individuelles** précisément renseignées et adresse dans les meilleurs délais, le bilan global de l'opération PPF de sa commune au GDSA22 : « **contact@gdsa22.bzh** »

- Au cours du 2ème semestre, Le Référent Communal, en relation directe avec les Services Techniques de la commune, dresse une cartographie des nids détruits ou des nids repérés non détruits, afin d'accroître l'efficacité du piégeage pour l'année N+1.

